

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 avril 2005
(convocation du 11 avril 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Avril Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCASSOU Dominique, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvére, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BRANA Pierre à M. DOUGADOS Daniel
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
Mme. CASTANET Anne à M. CASTEX Régis
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme. DELAUNAY Michèle à Mme. CARTRON Françoise
M. DELAUX Stéphan à Mme. BRACQ Mireille
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. VIGNE Elisabeth
M. DUCHENE Michel à M. SIMON Patrick
Mme. FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. FAYET Guy à M. BANNEL Jean-Didier
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude

M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel jusqu'à 10 H 45
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MANGON Jacques à M. MERCHERZ Jean jusqu'à 11 H 00
M. MILLET Thierry à M. BELLOC Alain jusqu'à 10 H 30
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle
M. QUANCARD Joël à M. CASTEL Lucien
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**MERIGNAC - Tramway - 2ème phase, Ligne A - avenue François Mitterrand -
Echange de terrain avec soulte entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et
Mademoiselle PEREZ - Autorisations - Décision -**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet Tramway 2^{ème} phase ligne A nécessite l'acquisition d'une emprise de 143 m² cadastrée CN 422 sise rue Camille Vic à MERIGNAC et appartenant à Mademoiselle PEREZ.

Aux termes des négociations entreprises avec la propriétaire, il ressort qu'un accord pourrait intervenir avec celle-ci sur la base d'un échange avec la propriété communautaire contiguë, constituant un délaissé de ce projet tramway, cadastré CN 423 et 425 pour une superficie de 358 m², étant précisé que l'Administration communautaire prendra à sa charge la reconstitution de la clôture ainsi que le déplacement des compteurs au nouvel alignement.

Ledit échange interviendrait moyennant le versement d'une soulte par Mademoiselle PEREZ de 5 000 euros.

Cette soulte est inférieure à celle estimée par les Services Fiscaux qui ressort à 7 249,50 euros. La propriété communautaire étant estimée à 27 300 euros et celle de Mademoiselle PEREZ à 20 050,50 euros.

Cependant, compte tenu de la légère différence entre la soulte à verser et celle estimée par les Domaines et de l'opportunité de traiter à l'amiable, il vous est proposé d'entériner les termes de cette transaction.

Dans ces conditions, et si tel et votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à procéder à titre transactionnel à un échange parcellaire aux termes duquel, Mademoiselle PEREZ s'engage à céder à la Communauté Urbaine de Bordeaux, la parcelle de terrain nu cadastrée CN 422 d'une contenance de 143 m², sise rue Camille Vic à MERIGNAC en échange de la cession par la Communauté Urbaine de Bordeaux d'une

emprise de terrain nu de 358 m² cadastrée CN 423 et 425 sise avenue François Mitterrand à MERIGNAC. Ledit échange interviendrait moyennant une soulte de 5 000 euros à la charge de Mademoiselle PEREZ.

- à passer outre pour les raisons sus-indiquées l'estimation des Services Fiscaux en date du 11 octobre 2004.

- à signer l'acte et tous documents relatifs à la régularisation de cette affaire.

B – DECIDER

Que le montant de la recette correspondante sera inscrit au Budget de l'exercice en cours (Chapitre 77, Compte 775, Fonction 8220, CRB A 430).

Que les frais liés à cette opération seront imputés au Budget de l'exercice en cours (Chapitre 21, Compte 2115.0022, CRB H 340).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 avril 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
3 MAI 2005**

M. ALAIN CAZABONNE

